

ASSOCIATION FSD FRANCE

Athéna 1 - Site d'Archamps

72 rue Georges de Mestral

74160 Archamps, France



BRUIJNSE chartered accountants & auditors

3, Rue Lac du Mont Cenls – Bâtiment Supernova
73290 La Motte-Servolex - FRANCE

EUROL au capital de 208 000€ | 451 891 592 00037 R.C.S. Chambéry

Tél. : +33 (0)4 79 26 41 17 | E-mail : info@bruijnse.com | Website : www.bruijnse.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie



ASSOCIATION FSD FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association FSD FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FSD FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



BRUIJNSE chartered accountants & auditors

3, Rue Lac du Mont Cenis – Bâtiment Supernova
73290 La Motte-Servolex - FRANCE

EURL au capital de 208 000€ | 451 891 592 00037 R.C.S. Chambéry

Tél. : +33 (0)4 79 26 41 17 | E-mail : info@bruijnse.com | Website : www.bruijnse.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification du Rapport Annuel en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes annuels. La vérification de ce rapport usuellement amené à être présenté aux membres de l'association fera, le cas échéant, l'objet d'un rapport complémentaire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les



BUIJNSE chartered accountants & auditors

3, Rue Lac du Mont Cenis – Bâtiment Supernova
73290 La Motte-Servolex - FRANCE

EURL au capital de 208 000€ | 451 891 592 00037 R.C.S. Chambéry

Tél. : +33 (0)4 79 26 41 17 | E-mail : info@buijnse.com | Website : www.buijnse.com



informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



BUIJNSE chartered accountants & auditors

3, Rue Lac du Mont Cenis – Bâtiment Supernova
73290 La Motte-Servolex - FRANCE

EURL au capital de 208 000€ | 451 891 592 00037 R.C.S. Chambéry

Tél. : +33 (0)4 79 26 41 17 | E-mail : info@buijnse.com | Website : www.buijnse.com



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 2 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes,

BRUIJNSE chartered accountants & auditors SARL.

Signé électroniquement le 02/05/2023 par
Antoine Bruijnse



Représentée par Antoine BRUIJNSE,

Commissaire aux Comptes.



BRUIJNSE chartered accountants & auditors

3, Rue Lac du Mont Cenis – Bâtiment Supernova
73290 La Motte-Servolex - FRANCE

EURL au capital de 208 000€ | 451 891 592 00037 R.C.S. Chambéry

Tél. : +33 (0)4 79 26 41 17 | E-mail : info@bruijnse.com | Website : www.bruijnse.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie



ASSOCIATION FSD FRANCE

72, Rue GEORGES DE MESTRAL
74160 ARCHAMPS

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
Le 31 décembre 2022



Sommaire

Comptes annuels	3
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Faits caractéristiques</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Tableau de variation des fonds propres</i>	12
<i>Tableau de variation des fonds Dédiés 2022</i>	13
<i>Tableau de synthèse des subventions</i>	14

Comptes annuels

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	386 868		386 868	1 205 604
Divers				
Disponibilités	4 248 132		4 248 132	4 006 433
Total II	4 635 000		4 635 000	5 212 036
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 635 000		4 635 000	5 212 036

 Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	368 219	334 227
Excédent ou déficit de l'exercice	8 489	33 992
Situation nette (sous-total)	376 708	368 219
Total I	376 708	368 219
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	3 010 276	3 886 071
Total II	3 010 276	3 886 071
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 024 255	844 898
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 609	23 460
Dettes fiscales et sociales	9 358	8 265
Autres dettes	180 795	81 123
Total IV	1 248 016	957 746
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 635 000	5 212 036

 Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	30	30
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs	5 863 817	2 212 671
Concours publics et subventions d'exploitation	5 863 817	2 212 671
Utilisation des fonds dédiés	3 886 071	12 436 835
Autres produits	4	
Total I	9 749 923	14 649 536
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	5 548 156	9 593 414
Salaires et traitements	781 044	755 906
Charges sociales	388 281	376 031
Reports en fonds dédiés	3 010 276	3 886 071
Autres charges	440 330	703 897
Total II	10 168 087	15 315 319
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-418 165	-665 783
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	440 329	703 897
Autres intérêts et produits assimilés	330	138
Différences positives de change	79 734	43 275
Total III	520 393	747 311
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	93 740	43 140
Total IV	93 740	43 140
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	426 653	704 170
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	8 489	38 387
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		18
Sur opérations en capital		4 378
Total VI		4 396
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-4 396
Total des produits (I + III + V)	10 270 316	15 396 847
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	10 261 827	15 362 855
EXCEDENT OU DEFICIT	8 489	33 992
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

Annexe

 Règles et méthodes comptables**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'association applique le règlement ANC 2018-06

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Aucune contribution volontaire en nature au titre de l'exercice 2022.

Autres éléments significatifs

But de l'association :

L'association FSD France est à la base une organisation de l'action antimines. Ces collaborateurs sont recrutés localement et formés par leurs soins. Ces formateurs sont des experts reconnus sur le plan international pour leurs compétences professionnelles. Le but est donc de mettre en avant le savoir faire unique de ces collaborateurs et le courage des femmes et des hommes qui œuvrent chaque jour à travers le monde à l'éradication du fléau des mines et des résidus explosifs de guerre.

L'association ne poursuit aucun but lucratif.

Autres informations :

FSD a facturé à FSD France 40% de frais généraux pour ces services, conformément à l'accord de partenariat entre FSD et FSD FRANCE.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 386 868 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	386 868	386 868	
Charges constatées d'avance			
Total	386 868	386 868	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	315 415
Total	315 415

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 248 016 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)	1 024 255	1 024 255		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 609	33 609		
Dettes fiscales et sociales	9 358	9 358		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	180 795	180 795		
Produits constatés d'avance				
Total	1 248 016	1 248 016		

Charges à payer

	Montant
Fourniss factures non parvenues ach	33 609
Divers - charges à payer	6 433
Total	40 041

 Tableau de variation des fonds propres

	Solde au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Report à Nouveau	334 227		-33 992	368 219
Résultat de l'exercice	33 992	8 489	33 992	8 489
Autres fonds associatifs	3 886 071		875 795	3 010 276
Total fonds associatifs	4 254 290	8 489	875 795	3 386 984

Tableau de variation des fonds Dédiés 2022

Tableau de variation des fonds dédiés

	A l'ouverture de l' Exercice			Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant Global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l' ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l' ANC 2018-06		Montant Global	dont remboursements		Montant Global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Variation des Fonds dédiés issue de :									
Subvention Exploitation									
Organismes									
Projet									
CA1800			3 644 164,16	2 553 639,37	3 644 164,16			2 553 639,37	0,00
PH1910			241 906,88	456 636,58	241 906,88			456 636,58	0,00
PH1930									
TOTAL	0,00	0,00	3 886 071,04	3 010 275,95	3 886 071,04	0,00	0,00	3 010 275,95	0,00

 Tableau de synthèse des subventions

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES SUBVENTIONS

Code Subvention interne	TDI 30000/CHAD/EC	PHI191000/Mindanao/EC	PHI193000/Mindanao/DFAT	CA170000/CAREC	CA180000/CAREC	CA190000/CAREC
Objet de la subvention	Appui au dénuçage, au développement et à la protection sociale des personnes vulnérables (PRODECO)	Mue Action for Trust and Normalisation in Bangsamoro (MATNIB Project)	Mue Action for Trust and Normalisation in Mindanao (MATNIM)	Renforcement des capacités de gestion administrative et logistique des Forces Armées Catinificantes en soutien à la mise en oeuvre du concept d'armée de garnison.	Support to the Special Mixed Security Units (USMS) in the Central African Republic	Soutenir à Bouar, dans le nord-ouest du pays, la mise en oeuvre du concept d'Armée de Garnison (Phase II)
Code Subvention	T05-EUFT-SAH-TD-06-01	ACA/2020/418-447	77810	IFS/2018/401-558	FED/2020/415-114	ICSP/2020/418-431
Période Subvention	12 Septembre 2017 au 11 Septembre 2021 (48 mois)	01 Décembre 2020 - 30 Novembre 2022 (24 mois)	29 Septembre 2022 - 30 Juin 2023 (9 mois)	6 Décembre 2018 - 5 Décembre 2021 (36 mois)	01 Juillet 2020 - 31 Juillet 2022 (25 mois)	01 Septembre 2020 - 30 November 2021 (15 mois)
Expiration contrat	12 Septembre 2021 au 11 Avril 2022 (7 mois)				01 Août 2022 - 30 Avril 2023 (9 mois)	
Montant Subvention contractuel	EUR 22.750.000 (Consortium Budget) EUR 3.154.147 accordé à FSD France.	EUR 2.000.000	AUD 1.326.427.85	EUR 3.250.000	EUR 15.534.118,12	EUR 3.500.000,00
1er pre-financement	EUR 1.022.242,00 (reçu le 27.02.18)	EUR 993.365,18 (reçu le 03.12.20)	AUD 928.499,50	EUR 1.237.115,58 (reçu le 27.12.18)	EUR 9.543.442,73 (reçu le 20.07.20)	EUR 3.068.083,00 (reçu le 25.11.20)
Préfinancement supplémentaire (sans réserve des dispositions de l'annexe II)	EUR 640.186,00 (reçu le 17.02.19) EUR 661.988,32 (reçu le 26.06.20) EUR 521.315,98 (reçu le 16.03.21)	EUR 796.813,16 (reçu le 06.04.22)	-	EUR 942.130,96 (reçu le 17.02.20) EUR 522.271,74 (reçu le 19.03.21)	EUR 4.437.263,58 (reçu le 13.10.22)	-
Paiement final (sans réserve des dispositions de l'annexe II)	EUR 315.414,70	(EUR 174.361,91) (payable au donateur)	AUD 397.928,35	EUR 545.250,11 (reçu le 16.11.22)	EUR 1.553.411,81	EUR 418.756,00 (reçu le 01.08.22) EUR 13.161,00 (reçu le 20.09.22)
-> Subvention à recevoir	315 414,70 €		496 036,58 €		2 553 039,37 €	
-> Subvention payée d'avance						
			TOTAL REPORT FONDS DEDIES	3 010 275,95 €		